

DÉLIBÉRATION N°DL20240095 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h26) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h46) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Gilles GRECO (à partir de 23h26)

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 23h46)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE DU STADE JOSEPH VALLAT ET DE LA NOUVELLE AIRE DE JEUX

M. Jean-Paul RIVAT expose ce qui suit :

La commune envisage la réfection de l'éclairage du stade Joseph Vallat et de la nouvelle aire de jeux à proximité du stade.

Pour l'aider à mener à bien cette opération la commune souhaite être accompagnée par le SIEL-Territoire d'énergie Loire (SIEL-TE 42).

Conformément à ses statuts et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Afin de l'accompagner dans sa stratégie de réduction de ses consommations énergétiques et d'élaborer un schéma directeur d'éclairage public, la commune de Saint-Chamond adhère à la compétence optionnelle « éclairage public » proposée par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale SIEL-Territoire d'énergie Loire (SIEL-TE Loire) par délibération du conseil municipal N° DL20210065 en date du 17 mai 2021.

Par transfert de compétence de la commune, le SIEL-TE 42 assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil régional Auvergne Rhône-alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Le montant de cette opération a été estimé à 100 612 € HT. Conformément aux conditions d'adhésion à la compétence, la participation actuelle de la commune sera de 93 % du montant total des travaux réalisés. Cette participation sera versée sous la forme d'un fonds de concours sur la ligne d'investissement à l'article 2041 pour un montant estimé de 93 569 €. Le montant définitif sera établi à la fin de l'opération suivant le montant des travaux réellement exécutés

Opération	Montant des travaux HT	% Prix unitaire	Participation commune
Eclairage stade Joseph Vallat	58 898 €	93%	54 775 €
Réfection terrain de basket- City Stade	41 714 €	93%	38 794 €
TOTAL	100 612 €		93 569 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions

M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

DÉCIDE :

- **d'approuver** que le SIEL-Territoire d'énergie Loire, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Réfection Eclairage Stade Joseph Vallat" dans les conditions indiquées ci-dessus,
- **d'approuver** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget de la commune conformément aux conditions d'adhésion à la compétence.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 21 mai 2024